



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

*La Ministre*

## COMMUNIQUE OFFICIEL

N° ...011...../CAB.MIN/ETPS/CNM/07/2022

Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale rappelle au Public en général et aux organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs en particulier, qu'aux termes de l'Ordonnance n°14/010 du 14 mai 2014 fixant la liste des jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, la journée du lundi, 1<sup>er</sup> Août 2022, fête des parents, est chômée et payée sur toute l'étendue du Territoire National.

Fait à Kinshasa, le 27 JUIL 2022

*mt Kembe*

Claudine NDUSI M'KEMBE